



# Charte éthique de l'IHU encadrant ses relations avec ses donateurs et mécènes

*Document approuvé par le comité de direction de l'IHU LiryC le 26/03/2021*

## PRÉAMBULE

Considérant, d'une part :

- l'importance pour tout donateur actuel ou potentiel d'avoir une confiance sans réserve à l'égard de l'IHU LiryC et de ses appels de fonds privés ;
- les cinq principes inhérents à la sollicitation ou la réception de dons que sont l'honnêteté, le respect, l'intégrité, l'empathie et la transparence dus aux donateurs, tels qu'énumérés par le Code de déontologie international de la collecte de fonds.

Considérant, d'autre part :

- le statut de fondation sous égide de la Fondation Bordeaux Université (fondation de coopération scientifique) et la mission d'intérêt général de l'IHU LiryC qui s'exerce dans le respect du libre exercice des libertés fondamentales ;
- que tout appel de fonds lancé par l'IHU LiryC s'effectue dans le respect de son objet et de son plan stratégique et conformément à sa mission de recherche, de soins, d'innovation et de formation sur les maladies du rythme cardiaque ;
- que le LiryC est soumis à la législation française sur la collecte de fonds privés.

Il est proposé la présente charte éthique destinée à encadrer les relations de l'IHU LiryC avec ses donateurs et mécènes.

## ARTICLE 1 - FONCTIONNEMENT

La gestion administrative et financière des dons est assurée par l'équipe mécénat de l'IHU LiryC conjointement avec l'équipe administrative et financière, sous la responsabilité du comité de direction de l'IHU LiryC.

Le comité de direction est l'instance de l'IHU LiryC habilitée à accepter ou refuser un don. Le comité est aussi l'instance habilitée à décider de l'affectation des dons, legs et capitaux d'assurance vie de l'IHU LiryC non spécifiquement affectés par le donateur à un projet.

Le comité de direction de l'IHU Liryç est composé de la manière suivante :

- Pr Michel Haïssaguerre, Président d'honneur
- Pr Pierre Jais, Directeur Général
- Dr Mélèze Hocini, Directrice générale adjointe et directrice de la campagne de mécénat 2020-2024
- Pr Roger Marthan, chef du pôle cardio-thoracique du CHU de Bordeaux
- Julie Boussuge-Rozé, Directrice exécutive
- Pr Rémi Dubois, Directeur de l'innovation
- Pr Olivier Bernus, Directeur scientifique
- Pr Pierre Dos Santos, Directeur de la formation
- Vincent Bitker, Directeur du mécénat
- Hervé Normand, Responsable administratif et financier

L'IHU Liryç a mis en place une procédure de gestion des dons validée par la Fondation Bordeaux Université, fondation abritante de l'IHU Liryç. Cette procédure vise notamment à assurer :

- le contrôle de la provenance des dons et de leur affectation dans le respect de l'intention du donateur ou mécène,
- le correct établissement des reçus fiscaux,
- la correcte comptabilisation de l'exhaustivité des produits.

L'IHU Liryç s'engage à utiliser des méthodes de gestion visant à optimiser l'emploi des fonds dont il dispose et s'engage à respecter et appliquer son plan de reconnaissance dans la version en vigueur au jour de l'engagement du donateur ou mécène.

## ARTICLE 2 – LES DROITS DU DONATEUR

L'IHU Liryç s'engage à respecter les droits suivants des donateurs :

- Être informé de la mission de l'IHU Liryç, de la façon dont il entend utiliser les dons qui lui sont faits et de sa capacité de les utiliser effectivement pour les raisons pour lesquelles ils sont sollicités.
- Être informé de l'identité des membres du comité de direction de l'IHU Liryç et attendre de ces derniers qu'ils fassent preuve de jugement et de prudence dans l'exercice de leurs responsabilités.
- Avoir accès au bilan financier annuel présenté dans le rapport d'activité annuel de l'IHU Liryç.
- Recevoir l'assurance que ses dons seront utilisés dans le but dans lequel ils sont faits.
- Recevoir les remerciements et la reconnaissance appropriés selon le plan de reconnaissance.
- Recevoir l'assurance que l'information concernant ses dons et ses données personnelles seront traitées avec le respect et la confidentialité prévus par la législation en vigueur.
- S'attendre à ce que toutes les relations avec les personnes représentant l'IHU Liryç soient établies selon les principes d'honnêteté, de respect, d'intégrité, d'empathie et de transparence.

- Savoir si ceux qui le sollicitent sont des bénévoles, des employés de l'IHU Liryx ou des solliciteurs sous contrat.
- Se sentir libre de poser des questions quand il fait un don et recevoir promptement des réponses véridiques et franches.

## ARTICLE 3 – DROITS DE L'IHU LIRYC - ACCEPTATION DES DONNS

**3.1** L'IHU Liryx a le pouvoir discrétionnaire de refuser tout don ou legs dès lors qu'il estime qu'il existe un doute sur sa conformité avec les valeurs de l'IHU Liryx ou sur sa légalité, sa provenance ou son origine, ou encore dans l'hypothèse d'un risque réel ou potentiel que celui-ci nuise aux principes de l'IHU Liryx, à son image, à son fonctionnement ou à la réalisation de ses missions. L'IHU Liryx se réserve la possibilité de refuser le don de donateurs pour lesquels il existerait un doute sur la légalité de leurs activités ou de leur situation vis-à-vis des services fiscaux.

**3.2** Lorsque l'acceptation d'un don s'accompagne de conditions particulières, l'IHU Liryx s'assure au préalable que celles-ci n'entraînent pas de charges ou d'engagements disproportionnés susceptibles d'entraver l'accomplissement de ses missions ou de nuire à son image. À titre d'exemple, toute condition jugée trop restrictive, ou encore illimitée dans le temps peut entraîner un refus par l'IHU Liryx du don projeté.

**3.3** L'IHU Liryx veille à ce que ses employés n'entretiennent aucun rapport avec les donateurs susceptibles de les conduire à méconnaître leurs obligations de discrétion, de probité et de neutralité.

## ARTICLE 4 – DROITS DE L'IHU LIRYC – DESTINATION DES DONNS

**4.1** Les fonds récoltés par l'IHU Liryx sont utilisés pour la réalisation de ses missions et projets, tels que définis par son plan stratégique ou par tout autre document transmis par une instance compétente de l'IHU Liryx aux donateurs actuels ou potentiels.

**4.2** Dans le contexte de son don, le donateur ou l'organisation mécène ne devra en aucun cas influencer la stratégie globale de l'IHU, ni ses projets. Mis à part le plan de reconnaissance en vigueur au jour du don, l'IHU s'engage à ne transmettre en contrepartie de ce dernier aucune donnée de recherche ou personnelle confidentielle au donateur ou à l'organisation mécène.

**4.3** L'utilisation des dons est faite conformément aux précisions données par les donateurs. Dans l'éventualité où le projet auquel les fonds sont destinés est réalisé ou a changé de nature, d'autres affectations seront envisagées avec le donateur. En l'absence de contact possible avec le donateur, les fonds sont utilisés de la manière la plus conforme possible aux intentions initiales du donateur.

*Restoring the rhythm of life*

IHU LIRYC - L'Institut de Rythmologie et de modélisation Cardiaque | Campus Xavier Arnoz, Avenue du Haut Lévêque - 33600 Pessac - Bordeaux - France  
(33) 05 57 10 28 92 | contact@ihu-liryx.fr | [www.ihu-liryx.fr](http://www.ihu-liryx.fr)